



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



09 OCT. 2026  
Adressé en préfecture  
094-219400173-20261008-2026-203-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2026  
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-203

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU LABEL « 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (100 % EAC) »

**Rapporteur** : M. Patrice LATRONCHE

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M. LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M. LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme KEITA-GASSAMA  
Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)  
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)  
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

**Secrétaire de séance :** Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 45  
Nombre de procurations : 3  
Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la Charte pour l'éducation artistique et culturelle ;

**Vu** le dispositif national de labellisation « 100 % Éducation Artistique et Culturelle » porté conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale ;

**Vu** l'avis de la 6ème Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du 21 septembre 2026 ;

**Considérant** que le label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle » vise à reconnaître les collectivités mettant en œuvre une politique permettant à l'ensemble des jeunes de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;

**Considérant** l'engagement de la commune en faveur du développement culturel, de l'accès à la culture pour tous et du partenariat avec les établissements scolaires, les associations et les acteurs culturels du territoire ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune de valoriser sa politique culturelle et éducative dans le cadre d'une démarche nationale de qualité ;

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la candidature de la commune au label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle (100 % EAC) ».

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de candidature auprès des services compétents de l'État, dans le cadre de la procédure de labellisation.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents, conventions, déclarations et pièces nécessaires à l'instruction et au suivi de cette candidature.

**A l'unanimité,**



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance  
Mme Asma ASHRAF